

Moins d'écoliers et davantage de jeunes en formation professionnelle en un quart de siècle en Bretagne

Insee Flash Bretagne • n° 118 • Décembre 2025

À la rentrée 2024, 297 500 élèves sont scolarisés dans les établissements du premier degré en Bretagne. Il s'agit du niveau le plus bas enregistré depuis 2000, en lien avec le recul des naissances observé au cours des deux dernières décennies. Dans le second degré, les effectifs sont supérieurs à ceux des années 2000 mais en baisse depuis 2020 ; ils s'établissent à 272 300 élèves en 2024. L'Ille-et-Vilaine est le seul département breton pour lequel les effectifs scolaires ont augmenté en un quart de siècle. L'enseignement privé est davantage présent en Bretagne qu'en France métropolitaine dans les écoles, les collèges et les lycées. Il concerne deux élèves sur cinq chaque année depuis 25 ans. La voie professionnelle s'est nettement transformée ces dernières années à la suite du développement de l'apprentissage et des différentes réformes qui l'ont rendue plus attractive. Plus des deux tiers des jeunes de cette filière s'orientent désormais vers un baccalauréat professionnel et moins d'un tiers vers un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

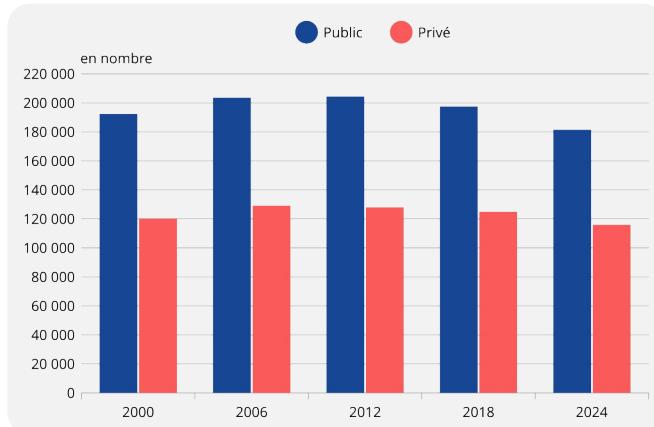
Un nombre d'écoliers au plus bas en 2024

À la rentrée 2024, 297 500 enfants sont recensés dans les écoles du **premier degré** en Bretagne, dont 63 % dans l'enseignement élémentaire. C'est le nombre d'inscriptions le plus faible depuis le début des années 2000

► **figure 1.** Les effectifs d'élèves ont diminué de 4,8 % en un quart de siècle, une baisse légèrement plus prononcée qu'en France métropolitaine (-4,2 %). L'arrivée à l'école des générations nombreuses d'enfants nés dans les années 2000 a entraîné une augmentation des effectifs scolaires jusqu'en 2012. La baisse du nombre d'écoliers a débuté en 2013 et s'est accentuée à partir de 2017. Ce repli reflète essentiellement le recul des naissances enregistré ces deux dernières décennies.

Au sein de la Bretagne, les effectifs scolaires ont évolué différemment d'un département à l'autre entre 2000 et 2024. Ils ont augmenté de 7,7 % en Ille-et-Vilaine sur la période, tandis qu'ils ont diminué dans les trois autres départements bretons, notamment dans le Finistère (-16,2 %, contre -9,8 % dans les Côtes-d'Armor et -4,0 % dans le Morbihan). Les inscriptions diminuent dès 2007 dans le Finistère et depuis 2010 dans les Côtes-d'Armor

► 1. Nombre d'élèves du premier degré par secteur d'enseignement depuis 2000 en Bretagne



Lecture : À la rentrée 2024, en Bretagne, 181 500 élèves du premier degré sont scolarisés dans un établissement public et 116 000 dans un établissement privé.

Champ : Élèves scolarisés dans un établissement du premier degré public ou privé sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale, ou privé hors contrat.

Source : Depp, Ministère chargé de l'éducation nationale.

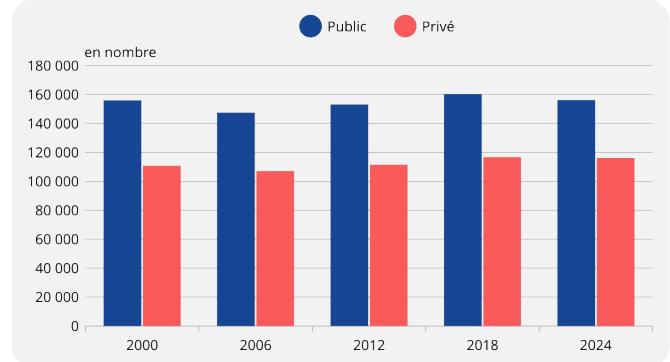
et le Morbihan. La baisse est plus tardive en Ille-et-Vilaine, le nombre d'écoliers brétiliens ayant augmenté en moyenne de 0,8 % par an jusqu'en 2017, soutenu par la croissance démographique du département. La part de l'enseignement privé, historiquement très présent en Bretagne, est stable depuis 2000. Elle concerne 39 % des inscriptions du premier degré en 2024 et jusqu'à près d'un élève sur deux dans le Morbihan. En France métropolitaine, les écoliers scolarisés dans le privé représentent seulement 15 % des inscriptions.

Plus de collégiens et de lycéens qu'il y a 25 ans mais des effectifs en baisse depuis 2020

Dans la région, 272 300 élèves sont scolarisés dans le **second degré** en 2024 dans un établissement public ou privé sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale, ou privé hors contrat ► **figure 2.** Les collégiens représentent 60 % des effectifs. Les lycéens se répartissent entre les filières générale et technologique, qui recensent 30 % des effectifs du second degré, et la filière professionnelle (10 %).

En 25 ans, le nombre de collégiens et de lycéens a augmenté de 2,1 % en Bretagne, alors qu'il est resté quasi stable en France métropolitaine (+0,1 %). La forte diminution des redoublements, observée à tous les niveaux au

► 2. Nombre d'élèves du second degré par secteur d'enseignement depuis 2000 en Bretagne



Lecture : À la rentrée 2024, en Bretagne, 156 100 élèves du second degré sont scolarisés dans un établissement public et 116 200 dans un établissement privé.

Champ : Élèves scolarisés dans un établissement du second degré public ou privé sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale, ou privé hors contrat.

Source : Depp, Ministère chargé de l'éducation nationale.

début des années 2000, a contribué à la baisse des effectifs en début de période. Le rebond démographique des années 2000 et l'impulsion des politiques publiques visant à augmenter l'accès au baccalauréat expliquent notamment la hausse sensible les années suivantes, jusqu'à atteindre un pic en 2019 avec 278 100 élèves. Néanmoins, depuis 2020, le nombre d'élèves diminue à chaque rentrée scolaire.

Entre 2000 et 2024, les effectifs du second degré ont fortement augmenté en Ille-et-Vilaine (+17,0 %). La croissance a été nettement moins soutenue dans le Morbihan (+1,5 %). Dans les deux autres départements bretons, le nombre de collégiens et de lycéens a diminué, davantage dans le Finistère (-8,6 %) que dans les Côtes-d'Armor (-5,9 %). Les effectifs baissent depuis 2020 dans tous les départements bretons, excepté en Ille-et-Vilaine où ils sont quasi stables.

Comme dans le premier degré, la part de l'enseignement privé dans le second degré est restée stable depuis 2000. Elle s'établit à 43 % en 2024, une proportion deux fois plus élevée qu'en France métropolitaine (22 %). Cette part varie de 34 % dans les Côtes-d'Armor à 51 % dans le Morbihan.

ESSOR DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ET DE L'APPRENTISSAGE DANS LE SECONDAIRE

À la rentrée 2024, 59 800 jeunes suivent une formation professionnelle du second degré en Bretagne en vue d'obtenir un diplôme de niveau 4 (baccalauréat professionnel, brevet professionnel (BP) ou équivalent) ou un diplôme de niveau 3 (certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou équivalent).

Entre 2000 et 2024, le nombre d'inscrits a augmenté de 6,2 % en Bretagne, beaucoup plus qu'en France métropolitaine (+0,4 %). Dans la région, la hausse est portée par le développement de l'apprentissage, dont les effectifs ont progressé de 36,1 % sur la période, davantage qu'en France métropolitaine (+24,1 %). La croissance du nombre d'**apprentis** débute en 2015 et s'accélère à partir de 2018, avec la mise en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

En 2024, près d'un tiers des jeunes inscrits dans une formation professionnelle de niveau 3 ou 4 sont en apprentissage. Les deux tiers restants sont sous statut scolaire dans un lycée public ou privé sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ou du ministère chargé de l'agriculture, ou dans un lycée privé hors contrat. La part d'apprentis est ainsi passée de 27 % à 34 % entre 2000 et 2024. Parmi ceux préparant un diplôme de niveau 3 dans la région, l'apprentissage concerne désormais près de deux jeunes sur trois.

La répartition des effectifs entre les deux niveaux de diplôme s'est profondément transformée sous l'impulsion des réformes de la voie professionnelle depuis une vingtaine d'années ► **figure 3**. Depuis la rénovation de cette filière en 2008 et la suppression progressive du brevet d'études professionnelles (BEP), les jeunes s'orientent plus nettement vers le baccalauréat professionnel. Ce diplôme se prépare désormais en trois ans

ENCADRÉ - Forte croissance de l'enseignement supérieur portée par l'apprentissage

Le nombre d'**étudiants** n'a jamais été aussi élevé en Bretagne. Il atteint 148 700 inscrits en 2024, dont trois sur cinq à l'université. Les effectifs ont ainsi augmenté d'environ 40 % par rapport à 2001 dans la région, comme en France. Cette hausse s'explique notamment par une part de bacheliers plus importante dans une génération poursuivant plus fréquemment sa scolarité dans le supérieur et par l'allongement de la durée des études. Par ailleurs, avec la mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'apprentissage s'est développé depuis 2020 dans le supérieur, à un rythme nettement plus rapide que dans le secondaire. Plus d'un apprenti sur deux prépare en 2024 un diplôme de supérieur contre un sur dix au début des années 2000.

► Définitions

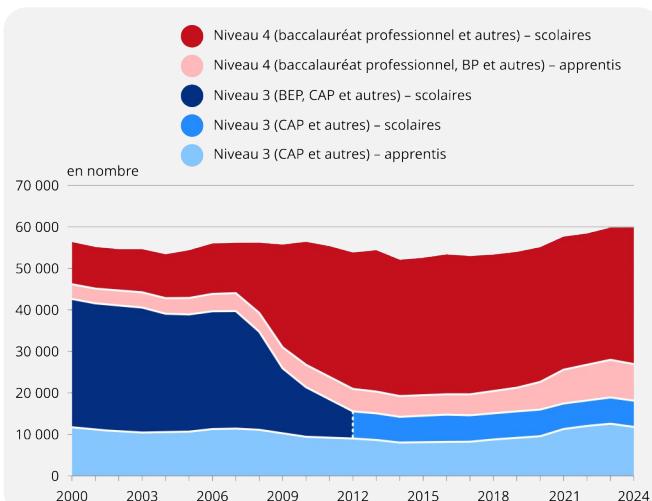
L'enseignement du **premier degré** regroupe les enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

L'enseignement du **second degré**, ou enseignement **secondaire**, est dispensé principalement dans les collèges et dans les lycées.

Un **apprenti** est un jeune âgé de 16 à 29 ans (sauf dérogation) qui prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

Un **étudiant** est une personne inscrite dans une formation de l'enseignement supérieur.

► 3. Effectifs en second cycle professionnel par niveau de diplôme et modalité de formation depuis 2000 en Bretagne



Note : Le niveau fait référence à la nomenclature nationale des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Le niveau 3 comprend le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le brevet d'études professionnelles (BEP) par voie scolaire jusqu'en 2012, les mentions complémentaires et d'autres diplômes. Le niveau 4 comprend le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) par apprentissage et d'autres diplômes.

Lecture : À la rentrée 2024, en Bretagne, 32 900 élèves sont inscrits en lycée professionnel sous statut scolaire pour préparer un diplôme de niveau 4 et 6 300 élèves pour y préparer un diplôme de niveau 3. On dénombre 8 800 apprentis dans une formation de niveau 4 et 11 800 dans une formation de niveau 3.

Champ : Elèves et apprentis inscrits dans les lycées professionnels publics ou privés sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ou du ministère chargé de l'agriculture, ou privés hors contrat, et dans les centres de formation d'apprentis.

Source : Depp, Ministère chargé de l'éducation nationale.

directement après le collège, au même titre que le baccalauréat général ou technologique. Il en nécessitait quatre auparavant, incluant deux années nécessaires à l'obtention préalable d'un BEP ou d'un CAP. Ainsi, la part d'élèves et d'apprentis préparant un diplôme professionnel de niveau 4 a presque triplé depuis 2000 en Bretagne, passant de 24 % à 70 %. La voie scolaire y reste largement majoritaire et concerne près de huit jeunes sur dix. ●

Soazig Jolivet, Pauline Tribout (Insee)

► Sources

Les données de cette étude ont été produites par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère chargé de l'éducation nationale (MEN) et par la sous-direction des Systèmes d'information et des études statistiques (Sies) du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Elles font intervenir plusieurs sources :

- pour le premier degré, l'enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (constat de rentrée) du MEN ;
- pour le second degré, le système d'information Scolarité du MEN (circonscrit depuis 2022 pour le privé hors contrat aux élèves de moins de 16 ans) et le système d'information du ministère chargé de l'agriculture ;
- pour les apprentis, le Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa) du MEN ;
- pour les étudiants, le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise) du MESR, les systèmes d'informations Scolarité et Sifa, les enquêtes sur les écoles d'ingénieurs et sur les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, et les enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés des affaires sociales, de l'agriculture, de la culture et de la santé.

► Pour en savoir plus

- **Depp**, « [L'état de l'école 2025](#) », novembre 2025.
- **Depp**, « [Repères et références statistiques 2025](#) », août 2025.
- **Sies**, « [L'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France](#) », juin 2025.
- **Cazenave M., Lardoux J.-M.**, « [En 2023, un quart de naissances de moins qu'en 2006 en Bretagne](#) », Insee Flash Bretagne n° 105, novembre 2024.

